## REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie

## **AUTORITE AERONAUTIQUE**

Le Directeur Général



## REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

## **CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY**

The Director General

DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01

TYPE DE DOCUMENT

PROCÉDURE

NOM DU DOCUMENT

TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION

AÉRIENNE

**PROCESSUS** 

SUPERVISER LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE AU

CAMEROUN

**RESPONSABLE D'ACTIVITÉ** 

DIRECTEUR DE LA SÉCURITE AÉRIENNE

CONFIDENTIALITÉ

C2-INTERNE

NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
NJOCK Tanguy Francis	Chef de service du trafic aérien	18/12/2024	
NJOCK Tanguy Francis	Chef de service du trafic aérien	18/12/202	A The second of
SACK SACK Zachée Conrad	Chef du Service de la Qualité	9 DEC 201	
BISSE BELL Raymond	Directeur de la Sécurité Aérienne	2 0 DEC 2024	OUE DUCAME PO
ASSOUMOU KOKI Paule	Directeur Général	१९४   हा वि	THE REPORT OF THE PARTY OF THE
	NJOCK Tanguy Francis  NJOCK Tanguy Francis  SACK SACK Zachée Conrad  BISSE BELL Raymond  ASSOUMOU	NJOCK Tanguy Francis  NJOCK Tanguy Francis  Chef de service du trafic aérien  SACK SACK Zachée Conrad  Chef du Service de la Qualité  BISSE BELL Raymond  Directeur Général  ASSOUMOU  Directeur Général	NJOCK Tanguy Francis  Chef de service du trafic aérien  NJOCK Tanguy Francis  Chef de service du trafic aérien  SACK SACK Zachée Conrad  Chef de service du trafic aérien  Chef de service du trafic aérien  SACK SACK Zachée Conrad  Chef du Service de la Qualité  Directeur de la Sécurité Aérienne  ASSOUMOU  Directeur Général  Directeur Général  Directeur Général  Directeur Général  Directeur Général

Ce document est la propriété de l'Autorité Aéronautique.

Toute communication ou reproduction est interdite sans autorisation préalable.



## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

## 1. ÉVOLUTION DU DOCUMENT

CREATION DU DC	C.
DATE DE CREATION	17/12/2024
DATE D'EFFECTIVITE	Dès approbation

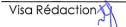
HISTOR	RIQUE DE	S MODIFIC	ATIONS	
INDICE M	ODIF.	DATE		
Edition	Révision	Issue	Effectivité	MOTIF(S) DE LA MODIFICATION
01	00	17/12/2024	Dès approbation	Création initiale, encadrement des activités liées à la gestion des carences de la navigation aérienne



ver 01 du 17.12.2024

Page 2 of 28







## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 **VERSION 01** 17/12/2024 CONF. C2

## 2. LISTE DE DIFFUSION

	DÉTENTEUR (pour action)		
Cada		Mode de	diffusion *
Code	Direction/Départ./Service concerné	P	N
1.	Directeur Général	х	х
2.	2. Directeur Général Adjoint x		x
3.	Directeur Sécurité Aérienne	x	×
4.	Chef de Division de la Coopération, de la Règlementation et de de la Communication Aéronautique	x	х
5.	Chef de la Cellule de la surveillance de l'Espace Aérien et de la Gestion des Crises	х	х
6.	Sous-Directeur des Opérations et de la Navigabilité	x	х
7.	Sous-Directeur de la Navigation Aérienne et des Aérodromes	х	Х
8.	Chefs de services à la Direction de Sécurité Aérienne	х	х
9.	Chargé d'Etudes Assistant, volet Réglementation à la DCRCA	×	×

	DÉTENTEUR (pour information)		
		Mode de	diffusion *
Code	Direction/Départ./Service concerné	P	N
10.	Auditeur Interne		x
11.	Chef du Service de la Qualité		×
12.	Secrétariat de la Direction de la Sécurité Aérienne		X

(\*) P = papier N = Numérique

ver 01 du 17.12.2024 Visa Vérification 🦄 🕠



## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 **VERSION 01** 17/12/2024 CONF. C2

## 3. SOMMAIRE

1.	EV	OLUTI	ON DU DOCUMENT2
2.	LIST	E DE	DIFFUSION3
3.	SO	MMA	JRE4
4.	ОВ	JET	5
5.	DC	IIAM	NE D'APPLICATION5
6.	VA	LIDITE	<u> </u>
7.	SYS	STEME	DE REFERENCE
8.	DE	FINITI	ONS & ABREVIATIONS
	8.1.		INITIONS
	8.2.		reviations
9.	CC	ONSIC	NES D'EXECUTION
	9.1.	Ide	ntification et notification des carences de navigation aérienne
	9.1	.1.	Rôles et responsabilités pour l'identification et la notification des carences 8
		.2. renc	Description de la procédure d'identification et de notification des es de navigation aérienne
	Са		Synoptique de la procédure d'identification et de notification des es de navigation aérienne11
	9.2.	Suivi d	des carences de navigation aérienne12
	9.2	2.1.	Etapes de suivi des carences de la navigation aérienne12
	9.2	2.2.	Rôles et responsabilités pour le suivi des carences de navigation aérienne 14
	9.2	2.3.	Description de la procédure de suivi des carences16
	9.2	2.4.	Synoptique du suivi des carences de navigation aérienne21
	9.3.	Со	nduite de l'auto-évaluation du système de navigation aérienne23
	9.3	3.1.	Rôles et responsabilités pour la conduite de l'auto-évaluation23
		3.2. stème	Description de la procédure pour la conduite de l'auto-évaluation du et de navigation aérienne25
	9.3	3.3.	Synoptique de la procédure d'autoévaluation27
			NISATION DE LA COORDINATION DANS LE CADRE DE LA GESTION DES



## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

## 4. OBJET

La présente procédure décrit les activités menées par la CCAA pour la gestion des carences de navigation aérienne identifiées dans le cadre des activités de supervision de la sécurité ou dans le cadre d'APIRG. Ces activités incluent :

- l'identification et la notification des carences de navigation aérienne;
- l'auto-évaluation du système de navigation aérienne camerounais; et
- le suivi des carences identifiées notifiée;

Elle précise les intervenants et les actions à mener avec leurs fréquences d'exécution.

## 5. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique à l'ensemble des activités réalisées dans le cadre du traitement des carences de navigation aérienne dans le but de s'assurer que les services essentiels et installations nécessaires du cadre des éléments constitutifs de base (BBB) du système de navigation aérienne sont fournis conformément aux dispositions du plan régional de navigation aérienne et aux normes et pratiques recommandés (SARP) de l'OACI. Ces services sont définis dans les domaines ci-après :

Domaine	Intitulé	Référentiel OACI
AOP	Aérodromes	Annexe 14 et 10, PANS-AGA (Doc 9981), Doc 9157, Doc 9184, Doc 9137, Doc 9476, Doc 9830, Doc 9870, Doc 8071, Doc 9774
ATM	Gestion du trafic aérien	Annexe 11, Annexe 4, Annexe 1, Annexe 6, PANS-ATM (Doc 4444), PANS-OPS (Doc 8168), Doc 9574
AIM	Gestion de l'information aéronautique	Annexes 15 et 4, PANS-AIM, Doc 8126, Doc 8697, Doc 9674, Doc 9839, Doc 9991, Doc 9377,
CNS	Infrastructures de communication, navigation et surveillance	Annexes 2, 6, 18, 19 et PANS-OPS
SAR	Recherche et sauvetage	Annexes 11 et 12, PANS-ATM, Doc 9731 (IAMSAR)
MET	Information météorologique	Annexes 3, Doc 8896, Doc 9873, Doc 9837, Doc 9817 Doc 9691, Doc 9328, Doc 9377, Doc 9766

## 6. VALIDITÉ

- Début Validité : à compter de la date d'approbation
- Durée validité: jusqu'à sa prochaine revue (motivée)



## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

## 7. SYSTÈME DE RÉFÉRENCE

- Convention de Chicago;
- Loi N°2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun;
- Décret N°2003/2033/PM du 04 septembre 2003 relatif à la navigation aérienne dans l'espace aérien camerounais;
- Décret N°2003/2033/PM du 04 septembre 2003 portant condition de création d'ouverture, de classification, d'exploitation et de fermeture des aérodromes et servitudes aéronautiques;
- Plan régional de Navigation aérienne de la région AFI (Doc 7474 Vol I & II) ;
- Arrêtés relatifs à la fourniture des services de la navigation aérienne et aux normes de conception, construction et exploitation des aérodromes;
- Circulaire 0009/C/CCAA/DG du 17 octobre 2024 portant sur l'élimination des carences et lacunes de la navigation aérienne;
- Manuel de Procédures APIRG;
- Manuel d'utilisation de la base de données AFI des carences de Navigation aérienne;
- Liste des domaines minimums de notification des carences de navigation aérienne;
- Tout autre texte en vigueur en la matière.

## 8. DÉFINITIONS & ABRÉVIATIONS

## 8.1. DÉFINITIONS

APIRG Groupe AFI de planification et de mise en œuvre

Audit Processus systématique, indépendant et documenté

d'obtention et d'évaluation objective d'informations probantes afin de déterminer la mesure dans laquelle les exigences et

critères d'audit sont respectés.

Carence Situation dans laquelle, une installation ou un service existant est

partiellement disponible, incomplet ou ne fonctionne pas conformément aux spécifications et aux procédures pertinentes

de l'OACI.

Carence active Carence notifiée confirmée par le comité d'examen du Bureau

Régional WACAF ou par APIRG

**Carence APIRG** Carence active non résolue et confirmée par la réunion APIRG.

Cette carence est visible par tous les Etats de la Région AFI

Prestataires de

services

Fournisseur de services de la navigation (ANSP) ou exploitant d'aérodrome concerné par la résolution d'une carence de

aéronautiques navigation aérienne

Traitement des carences de navigation aérienne

ver 01 du 17.12.2024

Page 6 of 28



## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

Supervision de la sécurité

Fonction exécutée par un État pour s'assurer que les personnes et les organisations qui exercent une activité aéronautique respectent les lois et les règlements nationaux concernant la sécurité.

Surveillance

Activités par lesquelles un État vérifie de façon proactive, au moyen d'inspections, d'audits et autres activités, que les titulaires de licences, de certificats, d'autorisations ou d'approbations aéronautiques se conforment en permanence aux exigences établies et fonctionnent au niveau de compétence et de sécurité requis par l'État.

## 8.2. ABRÉVIATIONS

AANDD AFI Air Navigation Deficiencies Database (Base de données des

carences de navigation aérienne de la Région AFI)

B.R Bureau Régional WACAF

C/S Chefs des Services en charge de la supervision de la météorologie

aéronautique, des Communications, Navigation et Surveillance, des aérodromes, du trafic aérien, de l'information et de la cartographie

aéronautique et des Recherches et du Sauvetage

CCAA Cameroon Civil Aviation Authority/ Autorité Aéronautique

**CAP/PAC** Corrective Action Plan / Plan d'Actions Correctives

**DCSA** Directeur en charge de la sécurité aérienne

DG CCAA Directeur Général

**EAE** Equipe d'autoévaluation

PF/ AANDD Point Focal AANDD de l'État du Cameroun

**P.Su** Personnels de supervision des domaines et sous domaine AGA, ATS,

AIM, MET, CNS, SAR

SARP Normes et Pratiques Recommandées/ Standards and Recommended

Practices

S.Au Service autoévalué

## 9. CONSIGNES D'ÉXÉCUTION

## 9.1. Identification et notification des carences de navigation aérienne

Les carences de navigation aérienne sont identifiées à travers :

- les mécanismes de supervision de la sécurité des gestionnaires d'aérodrome et des fournisseurs de services de la navigation aérienne tels que les audits/inspections, les comptes rendus volontaires et obligatoires d'évènements de sécurité, les enquêtes d'accidents et d'incidents;
- une demande de confirmation d'une carence du Bureau Régional de l'OACI WACAF suite à une carence qu'il a identifiée ou lorsqu'il est notifié par toute



## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

organisation ou association d'utilisateurs autre que l'État ayant un accès à l'AANDD; et

- une auto-évaluation du système de navigation aérienne du Cameroun.

Pour ce faire, les services concernés s'appuient sur la liste des domaines minimum de notification des carences de navigation aérienne. Cette liste est téléchargée depuis l'AANDD par le point focal AANDD qui la transmet aux différents services concernés au plus tard le 15 novembre de chaque année.

## 9.1.1. Rôles et responsabilités pour l'identification et la notification des carences

Étapes	Rôles	Responsabilités
1.	PF/AANDD	<ul> <li>Télécharge la liste des domaines minimums de notification dans l'AANDD et la fournit à tous les services concernés en mettant en copie du mail le DCSA</li> <li>Transmet les demandes de confirmation de carences du Bureau Régional de l'OACI aux services concernés</li> </ul>
2.	C/S et P.su	<ul> <li>Recherchent les carences de navigation aérienne à travers les différents mécanismes de supervision de la sécurité ou à travers l'autoévaluation du système de navigation aérienne</li> <li>Apportent les éléments de réponses aux notifications de demandes de confirmation de carences du Bureau Régional</li> <li>Évaluent leur priorisation par rapport au risque de sécurité induit par la carence</li> <li>Renseignent les formulaires de suivi des carences de navigation aérienne.</li> </ul>
3.	C/S	- Transmet les formulaires de suivi de carence de navigation aérienne renseignés au DCSA ainsi que les éléments justifiant la carence
4.	DCSA	- Vérifie les formulaires de carences et les transmet au DG pour approbation avant notification dans l'AANDD
5.	DG	<ul> <li>Approuve le ou les formulaires de suivi des carences identifiés ou apporte des amendements aux formulaires</li> <li>Retourne les formulaires de suivi des carences identifiées au PF/AANDD avec copie DCSA pour notification dans la base de données AANDD</li> </ul>
6.	PF/AANDD	<ul> <li>Notifie les carences approuvées par le DG dans la base de données AANDD</li> <li>Classe/ archive les formulaires de suivi des carences</li> </ul>

Visa Vérification XX



# TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

# 9.1.2. Description de la procédure d'identification et de notification des carences de navigation aérienne

			Ø	Qui ?					
Données d'entrée	Quoi ? (Activités)	DG	PF/AANDD ASA	C\2	us. ¶	Comment ? (Matériels, supports etc)	Quand?	Où ? (Lieu)	Données de sortie
Liste des domaines minimums de notification téléchargée	Transmission de la liste aux C/S et aux P.su concernés	temanal	Transmet Est informé	reçoit	reçoit	Email	Au plus tard le 15 novembre de chaque année	Depuis I'AANDD	Liste des domaines minimums de notification transmise
Notification de demande de confirmation d'une carence par le Bureau Réaional	Transmission de la demande de confirmation C/S et aux P.su concernés	temanoi	femsnatī jensta tra	reçoit	reçoit	Email	Dès réception de la notification	Poste de travail PF/AANDD	Notification transmise aux services de supervision concernés
Liste des domaines minimums de notification des carences transmises Notification de demande de confirmation par le Bureau Régional transmise	Recherche, priorisation et renseignement des carences dans les formulaires de suivi		èm¹oîni ts∃	Participe	Exécute et transmet	Modèles de formulaires de suivi des carences	Pendant I'établissement des constatations d'audits/inspection, I'analyse d'un compterendu d'évènement de sécurité ou l'exploitation d'un rapport d'enquête d'accident En cas de demande de confirmation de carence par le Bureau Régional de l'OACI	Poste de travail C/S	Formulaires de suivi des carences classées
Formulaire de suivi de carences renseignés	Consolidation et transmission des formulaires de suivi des carences au DG	tioper èmotai taa	Est informé participe	Exécute	Participe	Support physique	Dès réception des formulaires de suivi des carences renseignées	Poste de travail CCAA	Formulaire de suivi de carences renseignés

Traitement des carences de navigation aérienne

ver 01 du 18.11.2024

Page 9 of 28

Visa Approbation

Visa Rédaction

Visa Vérification



# TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

		_=	g	Qui ?		Comment? (Matériels, supports etc)			
Données d'entrée	Quoi ? (Activités)		۵α				Quand?	Où ? (Lieu)	Données de sortie
		DC	NAA\19	C\2	us. 9				
Formulaires de suivi de carences transmis au DG	Approbation et transmission des formulaires au PF/AANDD	Exécute et transmet	Reçoit Fet internet	Est informé Est informé		Par supports physiques	Dans les meilleurs délais après réception des CAP renseignés	Poste de travail DG	Formulaires de suivi de carences approuvés
Formulaires de suivi de carences approuvés	Notification des carences identifiées dans l'AANDD		Exécute			AANDD	Au-plus tard 10 jours après l'approbation des formulaires de suivi des carences	Poste de travail PF/AANDD	Carences notifiées dans l'AANDD
Formulaire de suivi de carences approuvées	Classement/archivage des carences		Exécute			Dossier physique et numérique de suivi des carences	Après renseignement des carences dans l'AANDD	Poste de travail PF/AANDD	Formulaires de suivi des carences classées



ver 01 du 18.11.2024

Page 10 of 28

Traitement des carences de navigation aérienne Visa Rédaction

Visa Vérification 🏋 🔅 Visa Approbation

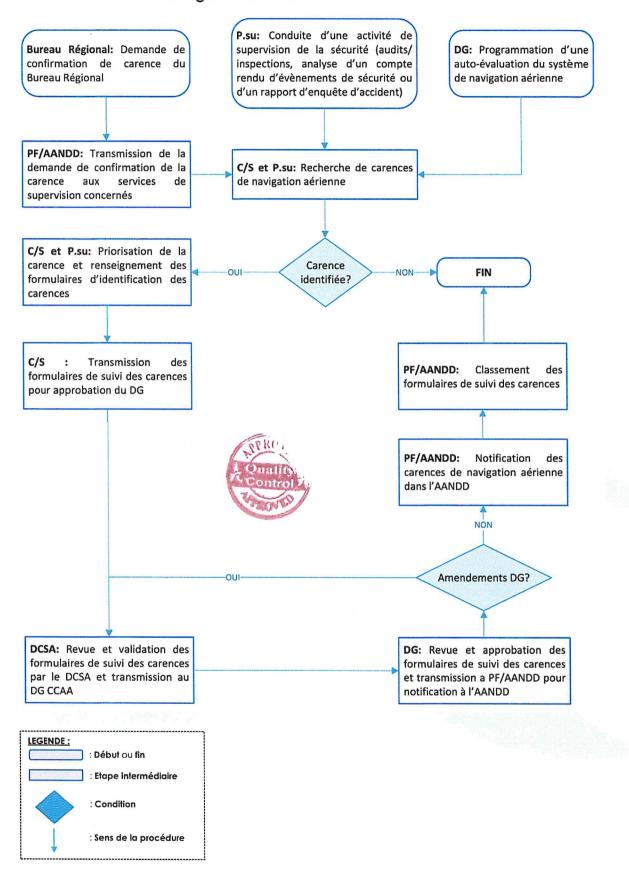




## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

## 9.1.3. Synoptique de la procédure d'identification et de notification des carences de navigation aérienne



Visa Rédaction 🥂





## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

## 9.2. Suivi des carences de navigation aérienne

Le suivi des carences de la navigation aérienne commence dès réception par le PF/AANDD du courriel de confirmation de notification de carence émis via l'AANDD. Il se fait suivant les étapes ci-après :

- L'examen et la confirmation de la carence par le Bureau Régional
- La soumission d'un plan d'actions correctrices par la CCAA
- La validation du plan d'actions correctrices par le Bureau Régional
- La mise en œuvre du plan d'actions correctrices
- L'examen de la carence par APIRG pour le cas des carences non résolues,
- La clôture et archivage de la carence

## 9.2.1. Étapes de suivi des carences de la navigation aérienne

## a. Examen et confirmation par le Bureau Régional

L'examen de la carence notifiée se fait par le Bureau Régional WACAF qui s'organise en comité d'experts. Au cours de cet examen le Bureau Régional, peut demander au PF/AANDD par courriel de fournir des éléments complémentaires pouvant appuyer une carence notamment pour les carences identifiées par d'autres organisations et associations d'utilisateurs autres que la CCAA qui disposent des accès à la base AANDD. A l'issue de l'examen, la carence peut être annulée ou confirmée par le Bureau Régional. Dans les deux (2) cas de figure, le PF/AANDD est notifié par courriel avec copie DG CCAA. En cas de confirmation de la carence, le Bureau Régional demande par courriel automatique au PF/AANDD avec copie DG CCAA de fournir un plan d'actions correctrices (PAC) pour la résolution de cette carence.

## b. Soumission du plan d'actions correctrices

Lorsque la carence de navigation aérienne est confirmée, le PF/AANDD informe les chefs de services de supervision concernés et leur demande en coordination avec leurs personnels de supervision de la sécurité aérienne (y compris les inspecteurs de la sécurité aérienne) d'élaborer le PAC en respectant le délai fixé par le Bureau Régional. Pour cela les services de supervision identifient les prestataires de services aéronautiques concernés par la résolution de la carence. Le DG CCAA saisit ces prestataires dans le but de leur demander de fournir leur plan d'actions correctrices. Les plans d'actions correctrices soumis par les prestataires sont ensuite évalués et acceptés conformément à la procédure DSA.GEN.PRO.007. Une fois que les PAC du ou des prestataires des services aéronautiques concernés sont jugés acceptables, les services de supervision élaborent le plan d'actions correctrices à soumettre au Bureau Régional en procédant à la consolidation des PAC fournies par les prestataires de services aéronautiques et en y intégrant les activités de supervision nécessaires à la collecte et à l'évaluation des éléments de preuves de mise en œuvre des PAC par les prestataires.

Traitement des carences de navigation aérienne Visa Rédaction



## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

Le PAC ainsi élaboré par les services de supervision est soumis à la validation du DCSA puis à l'approbation du DG CCAA. Le DG CCAA retourne ensuite le PAC approuvé au PF/AANDD qui le soumet au Bureau Régional via l'AANDD. Un courriel généré automatiquement par la plateforme AANDD est envoyé au Bureau Régional pour leur notifier la soumission du PAC

## c. Validation du plan d'actions correctrices par le Bureau Régional

Le Bureau régional examine le PAC soumis par l'Autorité Aéronautique. Il peut saisir le PF/AANDD pour solliciter les éléments complémentaires permettant d'améliorer le PAC. Lorsque tous les éléments de réponse sont apportés et que le PAC est jugé acceptable, le Bureau Régional notifie par courriel automatique le PF/AANDD et le DG CCAA de l'acceptation du PAC.

## d. Mise en œuvre du plan d'actions correctrices

L'Autorité Aéronautique s'assure de la mise en œuvre du PAC soumis au Bureau Régional dans le respect des échéances fixées. Pour cela les chefs des services de supervision concernés organisent les activités de supervision de la sécurité permettant d'évaluer la mise en œuvre des actions correctrices proposées par les prestataires de services aéronautiques et de collecter les éléments de preuves qui seront transmises au PF/AANDD après validation par le DCSA. Le PF/AANDD renseigne ensuite pour chaque action correctrice les preuves de mise en œuvre collectées, son statut et sa date effective d'achèvement.

Lorsque le PAC a été entièrement mis en œuvre et que les éléments de preuves ont été renseignés, le PF/AANDD notifie le Bureau Régional via la plateforme AANDD de l'achèvement du PAC. Un courriel généré automatiquement par la plateforme AANDD est envoyé Bureau Régional pour lui notifier de l'achèvement de la mise en œuvre du PAC.

## e. Clôture de la carence

Après notification de l'achèvement de la mise en œuvre du PAC par le PF/AANDD, le Bureau régional de l'OACI examinera les preuves. Si elles sont jugées satisfaisantes, la carence sera clôturée dans le système. Un courriel automatique sera envoyé au PF/AANDD, avec copie au DG CCAA pour notifier la clôture de la carence.

## f. Examen des carences par APIRG : Cas des carences non résolues

Lorsque qu'une carence active n'a pas été résolue par la CCAA suite à l'absence de soumission ou de mise en œuvre du PAC, le Bureau régional la soumet à la réunion APIRG pour examen et informe le DG CCAA par correspondance officielle. Le PF/AANDD coordonne avec les services de supervision concernés pour préparer les éléments de réponse concernant le suivi de cette carence. Ces éléments de réponse pourront être consignés sous forme de note de travail ou d'information qui seront validées par le DCSA puis approuvées par le DG CCAA avant d'être transmis au Bureau régional en vue de la réunion APIRG.

Lors de la réunion APIRG, la carence peut s'avérer être injustifiée, conduisant ainsi à sa suppression de la liste des carences actives du Cameroun de l'AANDD. Le PF/AANDD et le DG CCAA sont informés par courriel automatique. Toutefois, si la



TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA. GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

carence est confirmée par APIRG, le statut de la carence est modifié dans l'AANDD par le Bureau régional. Le Bureau Régional saisit ensuite officiellement par lettre le DG CCAA ainsi que par courriel automatique le PF/AANDD avec copie DG CCAA afin qu'un plan d'actions soit soumis pour la résolution de cette carence. Le suivi de cette carence se fera conformément au §b, c et d de cette section.

## 9.2.2. Rôles et responsabilités pour le suivi des carences de navigation aérienne

Étapes	Rôles	Responsabilités
1.	Bureau Régional	<ul> <li>Examine les carences et demande des compléments d'informations le cas échéant au PF/AANDD</li> <li>Confirme ou rejette la carence en notifiant le PF/AANDD</li> <li>En cas de confirmation de la carence, demande au PF/AANDD de soumettre un PAC</li> </ul>
2.	PF/AANDD	<ul> <li>Informe les C/S concernés, de la confirmation ou du rejet de la carence</li> <li>Demande au C/S d'élaborer les PAC pour les carences confirmées</li> </ul>
3.	C/S et P.su	<ul> <li>Préparent les correspondances aux prestataires de service concernés par la résolution de la carence pour leur demander d'élaborer et transmettre leur PAC</li> </ul>
4.	C/S	- Transmet la ou les correspondances à la validation du DCSA
5.	DCSA	<ul> <li>Valide les correspondances de demande de PAC adressées aux prestataires de services aéronautiques</li> </ul>
6.	DG	- Signe les correspondances de demande de PAC adressée aux prestataires concernés
7.	Prestataires de services aéronautiques	- Élaborent et transmettent les PAC à la CCAA
8.	C/S et P.su	<ul> <li>Évaluent et acceptent les PAC des prestataires conformément à la procédure DSA.SAF.PRO.604</li> <li>Élaborent le PAC destiné au Bureau Régional pour la résolution des carences en s'appuyant sur les PAC des prestataires et en incluant les activités de supervision permettant d'évaluer la mise en œuvre des PAC des prestataires</li> <li>Renseignent le PAC élaboré dans la partie dédiée du formulaire de suivi des carences</li> </ul>
9.	C/S	- Transmet les PAC à la validation du DCSA
10.	DCSA	- Valide le PAC élaboré
11.	DG CCAA	- Approuve le PAC et le transmet au PF/AANDD
12.	PF/AANDD	- Soumet le PAC dans l'AANDD au Bureau Régional
13.	Bureau Régional	<ul> <li>Examine le PAC soumis par la CCAA et demande au PF/AANDD le cas échéant de l'amender</li> <li>Accepte le PAC</li> <li>Notifie par courriel le PF/AANDD avec copie DG l'acceptation du PAC</li> </ul>



## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 **VERSION 01** 17/12/2024 CONF. C2

	Name and Address of the Owner, which was not to be a second or the second of the secon	
14.	PF/AANDD	- Informe les C/S de l'acceptation du PAC
15.	C/S et P.su	<ul> <li>Collectent et évaluent les éléments de preuves au moyen d'activités de supervision de la sécurité indiquées dans le PAC</li> <li>Transmettent les preuves collectées au P/F AANDD</li> </ul>
16.	PF/AANDD	<ul> <li>Renseigne les éléments de preuves de mise en œuvre des actions correctrices ainsi que leur statut et date d'achèvement</li> <li>Notifie le Bureau Régional de l'achèvement de la mise en œuvre du PAC lorsque toutes les actions correctrices sont réalisées.</li> </ul>
17.	Bureau Régional	<ul> <li>Examine les éléments de preuves et juge de leur acceptabilité.</li> <li>Si les preuves sont acceptables notifie le PF/AANDD avec copie DG CCAA de la clôture de la carence</li> </ul>
18.	Bureau Régional	<ul> <li>Renvoie l'examen des carences actives non résolues à APIRG</li> <li>Notifie le PF/AANDD par courriel automatique émis depuis l'AANDD en mettant en copie le DG/CCAA</li> </ul>
19.	PF/AANDD et C/S	<ul> <li>En coordination avec les services de supervision concernés préparent les éléments de réponse sur le suivi des carences non résolue sous forme de note de travail ou d'information pour la réunion APIRG</li> <li>Soumet les notes d'information à la l'approbation du DG</li> </ul>
20.	DG CCAA	<ul> <li>Approuve les notes de travail et d'information relatives au suivi des carences actives qui seront débattues à APIRG;</li> <li>Transmet les notes de travail ou d'information au Bureau Régional pour prise en compte dans l'agenda de la réunion APIRG</li> </ul>
21.	Réunion APIRG	- Examine les carences non résolues - Confirme ou annule les carences
22.	Bureau Régional	<ul> <li>Notifie par lettre officielle et par courriel via l'AANDD le DG CCAA et le PF/AANND la conclusion d'APIRG sur la carence</li> <li>Demande à la CCAA (PF/AANDD et DG CCAA) de fournir ou de mettre à jour le PAC pour la résolution de la carence non résolue</li> </ul>
23.	PF/AANDD, C/S et P.su	- Procède au suivi de la carence APIRG conformément aux étapes 2 à 17



# TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

## 9.2.3. Description de la procédure de suivi des carences

	Données de sortie	Réponse aux demandes de compléments d'information	Courriel de confirmation/reje t de carence et de demande de soumission de PAC	Email adressé aux services concernés avec copie DCSA	Projet de lettre	Correspondance s signées et copies retournées aux services concernés	Lettres reçues par le DG et transmises aux
	Donn	Répor dema comp d'info	Cour confirm t de cc de dem soumi	Email ac ser concer copie	Projet	Corresp s sign co co retour ser conc	Lettres re le D
	Où ? (Lieu)	Bureau régional	Bureau régional	Poste de travail CCAA	Poste de travail PF/AANDD	Poste de travail DG	Chez le prestataire de services
	Quand ? (Délais, périodicité, etc.)	Conformément aux procédures régionales de gestion des carences	Conformément aux procédures régionales de gestion des carences	Dès réception de la confirmation ou du rejet de la carence	Au plus tard 7 j après réception de l'email de confirmation	Dans les meilleurs délais après réception des projets de correspondances	Au plus fard 30 jours après notification de la carence par
	Comment ? (Matériel, documents, support, etc.)	<ul> <li>Réunion du comité du Bureau régional</li> <li>Courriel de demande de compléments d'information au PF/AANDD</li> </ul>	- Courriel automatique émis depuis l'AANDD	- Email	Support physique	En coordination	* par email et support physiques
	Prestataires de services					Reçoit	etuséx
-	us.¶	Participe			Exécute	Est informé	Reçoit
	C\2	Participe		Reçoit	Padicipe	èmioîni ts∃	Reçoit
Qui ?		CVCCVZ	OLOGOVI -	Reçoit	Participe	èmioîni ts∃	fiopes
	PF/AANDD Bureau Régional	Participe Exécute	Reçoit	Exécute			
	DG	odisitana	Reçoit	Otrioòva	Reçoit	Exécute et transmet	te fioçe
	Quoi ? (Activités)	Examen de la carence	Confirmation ou rejet de la carence par le Bureau Régional	Transmission de l'information de confirmation et de rejet aux services concernés	Préparation et transmission des projets de correspondances de demandes de PAC aux neetstalies	Signature et transmission de la demande de PAC aux prestataires	Elaboration et transmission à la CCAA
	Données d'enfrée	Carence notifiée via l'AANDD	Carence notifiée et éléments complémentaires	Courriel de confirmation ou de rejet de carences	Email de confirmation transmis par le PF/AANDD	projets de correspondances transmis au DG CCAA	Correspondances de demande de PAC transmis

Traitement des carences de navigation aérienne Visa Rédaction

Visa Vérification

Visa Approbation Page 16 of 28

ver 01 du 17.12.2024



# TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

	Données de sortie	différents services concernés	Lettre d'acceptation ou de demande de compléments d'information le cas échéant	ıvail PAC consolidés	PAC approuvés et transmis au PF/AANDD	rvail PAC renseignés D dans l'AANDD.	Réponse par couriel aux demandes de compléments
	Où ? (Lieu)		CCAA	Poste de travail CCAA	Poste de travail DG	Poste de travail PF/AANDD	Bureau régional
	Quand ? (Délais, périodicifé, etc.)		Au plus tard 14 jours après réception du PAC	Au plus tard 7 jours après acceptation du ou des prestataires de services aéronautiques	Dans les meilleurs délais après réception des PAC consolidés	Au-plus tard avant le délai fixé par le Bureau Régional de l'OAC!	Conformément aux procédures régionales de gestion des carences de
	Comment ? (Matériel, documents, support, etc.)		Conformément à la procédure DSA.GEN.PRO.007	<ul> <li>En réunion</li> <li>Remplissage de la partie dédiée au plan d'actions correctrices du formulaire de suivi des carences de navigation aérienne</li> </ul>	Supports physiques	- AANDD - Manuel d'utilisation AANDD	- Réunion du comité du Bureau régional - Courriel de demande de compléments d'information
	Prestataires de services						
	us.¶		Examine	Exécute	èmioini ts3		Participe
	C\2		Examine	Transmet	Est informé		Participe
Qui?	DC2A		Yalide	Valide	Est informé		
-	Bureau Régional			, mail		Reçoit	Exécute
	QQNAA\14	8			Reçoit	Exécute	Participe
-	DC		Accepte	Reçoit	Exécute et transmet		
	Quoi ? (Activités)		Examen et acceptation du plan	Consolidation et transmission des PAC pour la résolution carence de navigation aérienne au DG pour approbation	Approbation des PAC	Renseigne le PAC approuvé dans l'AANDD	Examen du PAC par le Bureau Régional
	Données d'entrée		PAC du ou des prestataires de service aéronautiques	PAC accepté du prestataire de service aéronautique	PAC consolidés	PAC approuvés et transmis au PF/AANDD	PAC renseigné dans l'AANDD

Traitement des carences de navigation aérienne Visa Rédaction  $\mathcal{L}$ 

ver **01** du **17.12.2024** 

Visa Vérification

Page **17** of **28** Visa Approbation



# TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

d	Données de sortie	Courriel d'acceptation du PAC	Email aux chefs de service concernés avec copie au DCSA	Eléments de preuve transmis au PF/AANDD	Eléments de preuve soumis dans l'AANDD	Notification de l'achèvement du PAC au Bureau Régional	Réponse aux demandes de compléments d'information
	Où ? (Lieu)	Bureau régional	Poste de travail PF/AANDD	Poste de travail CCAA	Poste de travail PF/AANDD	Poste de travail PF/AANDD	Bureau régional
	Quand ? (Délais, périodicité, etc.)	Conformément aux procédures régionales de gestion des carences	Dès réception de la notification d'acceptation du PAC	au moins 3 jours avant l'échéance de mise en œuvre de l'action correctrice fixée dans le PAC approuvé	Dès réception des éléments de preuve et au plus tard avant l'échéance de mise en œuvre fixée dans le PAC	Dès renseignement des éléments de preuve de la dernière action du PAC	Conformément aux procédures régionales de gestion des
	Comment ? (Matériel, documents, support, efc.)	Courriel automatique émis depuis l'AANDD	- Email	- Audits/inspection - Revue documentaire - Procédure DSA.PRO.SAF.604	- Renseignement dans l'AANDD pour chaque action correctrice des éléments de preuve, du statut et de la date effective de mise en œuvre	<ul> <li>Notification de l'achèvement de la mise en œuvre du PAC par courriel électronique émis depuis l'AANDD</li> </ul>	<ul> <li>Réunion du comité du Bureau régional</li> <li>Courriel de demande de compléments d'information au PF/AANDD</li> </ul>
	Prestataines de services			Participe			
	us.¶			Participe			Participe
c.	C\2		Reçoit	Exécute			Participe
Qui ?	DC2A		Est informé	èmrotni tz3			
	Bureau Régional	Exécute		7164		Reçoit	Exécute
	QQNAA\19	Reçoit	Exécute	èm10îni îs3	Exécute	Exécute	Participe
	DC	Reçoit					
	Quoi ? (Activités)	Acceptation du PAC par le Bureau Régional	Communication de l'information sur l'acceptation du PAC aux services de supervision concernés	Collecte des éléments de preuves et fransmission au PF/AANDD	Soumission des éléments de preuve dans l'AANDD	Notification de l'achèvement de la mise en œuvre du PAC	Examen des éléments de preuves
	Données d'entrée	PAC renseigné dans l'AANDD et éléments complémentaires	PAC accepté	PAC accepté par le Bureau Régional	Eléments de preuve tránsmis au PF/AANDD	Eléments de preuves soumis pour toutes les actions dans l'AANDD	Notification de l'achèvement de la mise en œuvre du PAC au Bureau Régional

Visa Vérification ver 01 du 17.12.2024

Traitement des carences de navigation aérienne Visa Rédaction 🎺

Visa Approbation Page 18 of 28



# TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

	Données de sortie		Courriel de clôture adressée au PF/AANDD avec copie DG CCAA	Message de clôture de la carence transféré aux services concernés	Lettres et Courriels de notification adressés à la CCAA	Projets de notes de travail et d'information	Notes de travail et/ou d'information soumises au Bureau régional
	Où ? (Lieu)		Bureau Régional	Poste de travail PF/AANDD	Bureau Régional	Lieu défini dans la convocation de la réunion	Poste de travail DG
	Quand ? (Délais, périodicité, etc.)	carences de navigation aérienne	Conformément aux procédures régionales de gestion des carences de navigation aérienne	Dès réception du courriel	Conformément aux procédures régionales de gestion des carences de navigation aérienne	Au moment de la préparation d'APIRG	Dans les meilleurs délais avant la date limite de soumission des notes à APIRG
	Comment? (Matériel, documents, support, etc.)		- Courriel automatique de clôture émis via l'AANDD	- Email	- Lettre officielle et courriel automatique émis via l'AANDD	<ul> <li>En coordination avec les services concernés dans le cadre de la réunion de la préparation d'APIRG</li> <li>Modèles de note APIRG</li> </ul>	- Par courriel électronique au point focal du Bureau Régional
- 4	Prestataires de services						
	us.¶			Reçoit		Participe	
2	C\2			Reçoit		Participe	
Qui?	DC2V			èmioîni ts∃		Participe	
E .	Bureau Régional		Exécute	制	Exécute		
	QQNAA\19		èm10îni t23	Exécute	Reçoit	Exécute	èmioini ts3
0	DG		èm1o1ni t23		èm1oîni t23	Reçoit	Exécute
	Quoi ? (Activités)		Clôture de la carence	Transfert du courriel de clôture aux services concernés	Notification à la CCAA de l'examen de la carence lors de la réunion APIRG	Préparation des éléments de réponse en vue de la réunion APIRG et transmission au DG CCAA	Validation des notes de travail et transmission au Bureau régional
	Données d'entrée		Notification de l'achèvement de la mise en œuvre du PAC et réponse aux demandes de compléments	Courriel de clôture adressée au PF/AANDD avec copie DG CCAA	Carence actives non résolue dans les délais	Lettres et Courriels de notification adressés à la CCAA pour l'examen de la carence à APIRG	Projet de notes de travail et/ou d'information relative aux carences actives non résolues

ver 01 du 17.12.2024

Traitement des carences de navigation aérienne Visa Rédaction 🗸

Visa Vérification

Visa Approbation Page 19 of 28



# TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

	Où ? (Lieu) Sorfie sorfie	Conclusion Lieu de la APIRG confirmant réunion APIRG ou rejetant la carence	Lettre officielle et Couriel de confirmation/ann ulation de carence et de demande de soumission de PAC le cas
	Õ		
	Quand ? (Délais, périodicité, etc.)	Pendant la réunion APIRG conformément à l'agenda approuvé	Conformément aux procédures régionales de gestion des carences
	Comment ? (Matériel, documents, support, etc.)	- Réunion APIRG	- Lettre officielle du Bureau régional - Courriel automatique émis depuis l'AANDD
	Prestataires de services	N LS	
ŧ	us.¶		
~.	C\2	**eqioitbe	
Qui ?	DC2A		14.5
	Bureau Régional		Exécute
1, 1	QQNAA\19	Participe	Reçoit
	DC	*Participe	Reçoit
Données d'entrée Quoi ? (Activités)		Examen des carences	Notification de la confirmation/annulation de la carence
		Notes de travail et/ou d'information soumises au Bureau régional relatives aux carences non résolues Agenda d'APIRG	Conclusion APIRG carence

ver **01** du **17.12.2024** 

Page **20** of **28** 

Traitement des carences de navigation aérienne Visa Rédaction

Visa Vérification

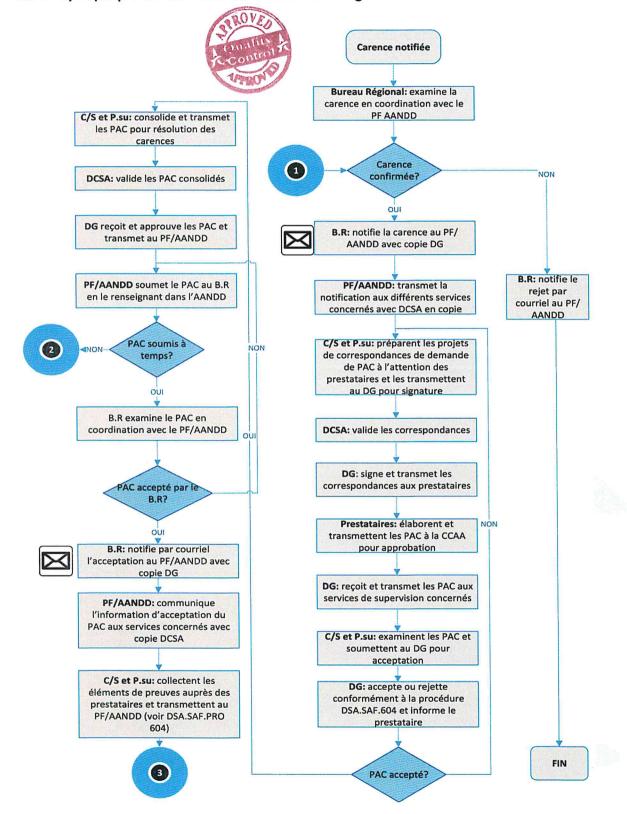
Visa Approbation



## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 **VERSION 01** 17/12/2024 CONF. C2

## 9.2.4. Synoptique du suivi des carences de navigation aérienne

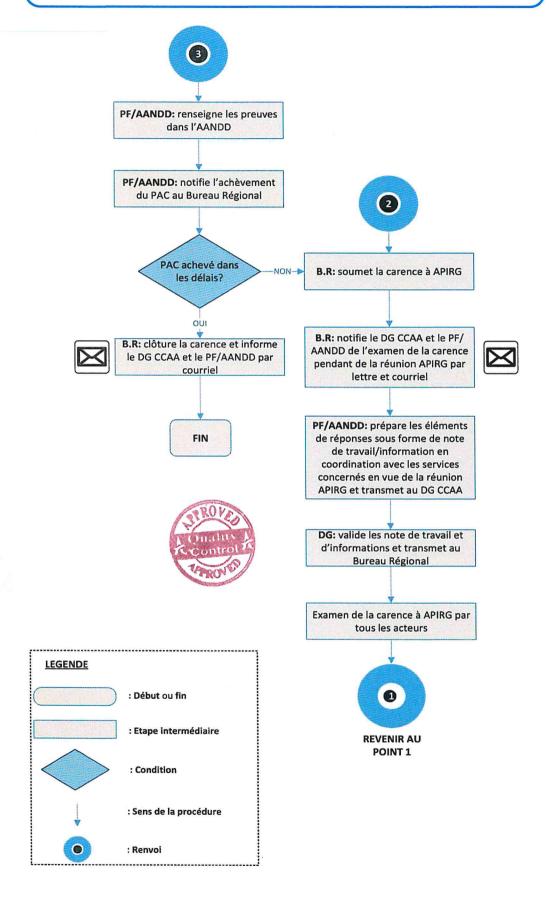






## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2





## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

## 9.3. Conduite de l'auto-évaluation du système de navigation aérienne

L'autoévaluation a pour but d'évaluer l'état de mise en œuvre des services et installations de navigation aérienne au regard des éléments constitutifs de base (BBB) et du plan régional de navigation aérienne. Elle se fait à la fin de chaque année au plus tard le 30 novembre à l'issue de la réunion APIRG pour prendre en compte les changements dans la nouvelle liste des domaines minimums de notification des carences adoptée lors d'APIRG et les conclusions d'APIRG relatives au suivi des carences actives de navigation aérienne par le Cameroun.

Deux (02) activités sont menées dans le cadre de l'autoévaluation. Il s'agit de :

- L'identification de nouvelles carences de navigation aérienne sur la base de la liste des domaines minimums de notification de carences de navigation aérienne mise à jour et adoptée lors de la réunion APIRG.
- L'évaluation du suivi des carences de navigation aérienne et la mise à jour des PAC le cas échéant.

## 9.3.1. Rôles et responsabilités pour la conduite de l'auto-évaluation

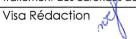
Étapes	Rôles	Responsabilités		
		<ul> <li>Se rend dans l'AANDD et télécharge les dernières versions de :</li> <li>la liste des domaines minimums de notification</li> <li>la liste des carences actives non résolues et leur état de suivi</li> </ul>		
1.	PF/AANDD	- Transmet aux Chefs services de supervision concernés les conclusions d'APIRG relatives au suivi des carences de navigation actives par le Cameroun, la liste des domaines minimums de notification des carences et la liste des carences actives non résolues et leurs états de suivi		
2.	DCSA	- Propose une équipe et un calendrier pour la conduite de l'autoévaluation du système de navigation aérienne		
		- Sur proposition du DCSA, désigne des équipes d'auditeurs pour la conduite de l'auto-évaluation. Cette équipe peut comprendre en plus des personnels des services de supervision concernés, des inspecteurs de la sécurité aérienne dans les domaines ANS et AGA		
3.	DG CCAA	<ul> <li>Publie une note de service assortie d'un calendrier de tenue de l'auto-évaluation présentant entre autres :</li> <li>la constitution des équipes d'auditeurs ;</li> </ul>		
		<ul><li>les périodes ;</li><li>les domaines et services audités.</li></ul>		



## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

Étapes	Rôles	Responsabilités			
		<ul> <li>Identifie les nouvelles carences sur la base de liste mise à jour des domaines minimums de notification de carences de navigation aérienne</li> </ul>			
	Équipe	- Renseigne les formulaires de suivi des carences nouvellement identifiées			
4.	d'autoévaluation	- Évalue le suivi des carences de navigation actives			
	(EAE)	- Élabore ou met à jour les PAC des carences de navigation aérienne confirmées par APIRG en renseignant la partie relative au PAC du formulaire de suivi de navigation aérienne;			
		- Collecte les éléments de preuves disponibles pour la résolution de carences actives.			
5.	PF/AANDD	- Élabore le rapport d'autoévaluation y compris les formulaires de suivi de carences nouvellement identifiées et les PAC mis à jour des carences confirmées par APIRG			
		- Soumet le rapport à la validation du DCSA			
	-	- Examine et valide le rapport d'autoévaluation			
6.	DCSA	- Soumet le rapport d'autoévaluation au DG CCAA pour approbation			
7.	DG CCAA	- Examine le rapport de l'auto-évaluation et apporte les amendements le cas échéant.			
		- Approuve le rapport d'autoévaluation et le retourne au PF/AANDD			
		- Notifie les carences nouvellement identifiées dans l'AANDD (voir §9.1.1) et en fait le suivi conformément au §9.2.1;			
8.	PF/AANDD	- Renseigne les PAC APIRG pour les carences non résolues confirmées par APIRG			
		- Renseigne dans l'AANDD les éléments de preuves disponibles pour la résolution des carences			
9.	PF/AANDD	Classe/archive le rapport de l'autoévaluation			





## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

# 9.3.2. Description de la procédure pour la conduite de l'auto-évaluation du système de navigation aérienne

	Données de sortie	Liste des carences actives et des domaines minimums de notification transmis aux S.Au	Note de service & Calendrier de tenue de l'auto- évaluation	Formulaires de suivi de carences (créées pour les nouvelles carences et actualisées pour les carences activals) transmis au PF/AANDD	Rapport d'auto- évaluation transmis
Où ? (Lieu)		Poste de travail e PF/AANDD	Poste de fravail 8 DG te	Postes de travail (CCAA; Visioconférence	Postes de travail CCAA
als, (c.)		Au plus tard le 15 novembre	Dans les meilleurs délais après téléchargement des formulaires d'auto- évaluation	Au plus tard le 30 novembre	Au plus fard le 15 décembre
	Comment ? (Matériel, documents, support, etc.)	Sur I'AANDD	Par note de service assortie d'un calendrier présentant la constitution des équipes d'auditeurs, les périodes et les Services auditées.	* Suivant le canevas établi par le Bureau régional * utilisation des formulaires de suivi des carences pour les nouvelles carences identifiées et pour la mise à jour des PAC	Modèle de rapport
	DC\$A		Propose	Participe	Valide
	uA.2	Reçoit		Participe	
Qui ?	∃∀∃			Exécute et transmet	
Ø	QQNAA\19	Exécute	Prarticipe	Reçoit	Exécute
	DG		Approuve		Reçoit
Quoi ? (Activités)		Téléchargement des dernières versions de la liste des domaines minimums de notification et de la liste des carences actives et transmission aux services concernés par t'autoévaluation	Désignation de l'équipe d'autoévaluation	Réalisation de l'autoévaluation (identification de nouvelles carences et mise à jour des PAC pour les carences actives non résolues) Transmission des formulaires de suivi au PF/AANDD	Élaboration du rapport d'auto-évaluation et soumission au DG
Données d'entrée		Chronogramme fixé dans la procédure	Liste des carences actives et des domaines minimums de notification	Calendrier de tenue de l'auto- évaluation	Résultats de l'autoévaluation

Visa Approbation

Page **25** of **28** 

ver 01 du 17.12.2024



# TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

	ortie	ion	ées dans es on
Données de sortie		Rapport d'autoévaluation approuvé	-Carences notifiées dans l'AANDD -PAC mis à jour dans l'AANDD pour les carences non résolues -Rapport d'autoévaluation archivé
	Donné	a'aut	-Carence dans l'Av -PAC mis l'AANDD carence résolues -Rapport d'autoév archivé
	Où ? (Lieu)	Poste de travail DG	Poste de travail PF/AANDD
		sic	es se
Quand ? (Délais, périodicité, etc.)		Dans les meilleurs délais après réception du rapport d'auto- évaluation	Au-plus tard 10 jours après l'approbation des formulaires de suivi des carences
Comment ? (Matériel, documents, support, etc.)		Rapport	AANDD
	Comment		
	DC2V	Est informé	
	uA.2		
Qui ?	3A3		
G	QQNAA\19	Reçoit	Exécute
	DC	Exécute et transmet	
Quoi ? (Activités)		Approbation du rapport de l'autoévaluation et transmission au PF/AANDD	<ul> <li>Notification des carences identifiées dans l'AANDD</li> <li>Mise à jour des PAC pour les carences non résolues</li> <li>Classement et archivage du rapport</li> <li>d'autoévaluation</li> </ul>
Données d'entrée		Rapport d'autoévaluation	Rapport d'autoévaluation approuvé

ver 01 du 17.12.2024

Traitement des carences de navigation aérienne

Visa Rédaction 🜾

Visa Vérification

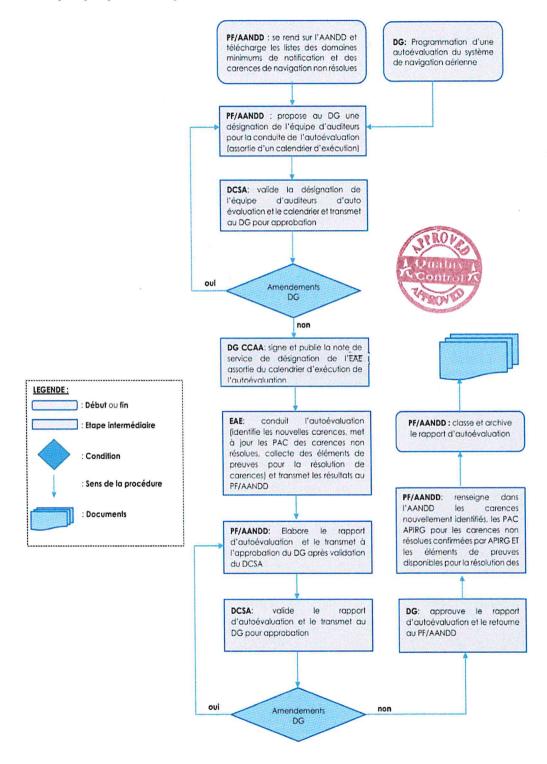
Visa Approbation

Page **26** of **28** 

## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

## 9.3.3. Synoptique de la procédure d'autoévaluation



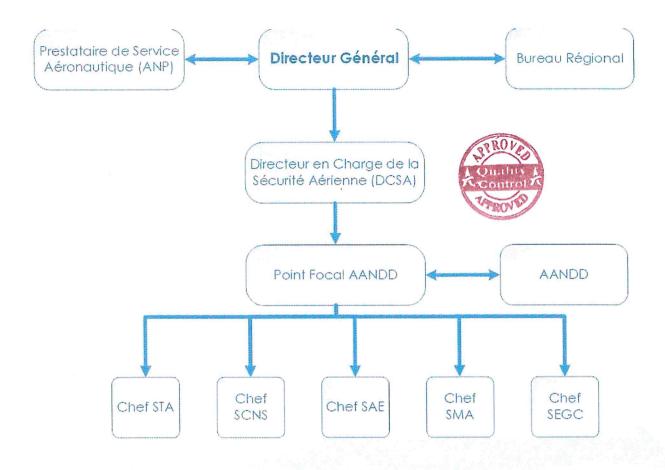




## TRAITEMENT DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE

RÉALISATION DSA.GEN.PRO.008 VERSION 01 17/12/2024 CONF. C2

## 10. ORGANISATION DE LA COORDINATION DANS LE CADRE DE LA GESTION DES CARENCES



--FIN--